

## OUVERTURE

## **WEBCONFERENCE**

Comment se mobiliser dans les **territoires pour mettre en œuvre la** mesure Haies?

28/01/2021



Philippe HIROU *Président de l'Afac-Agroforesteries* 



2007	Création de l'association
2010	Démarrage du <b>Programme</b> <b>Plantons</b>
2014	La haie reconnue dans la <b>PAC</b>
2015	Lancement du plan agroforesterie
2015	Co-création de la marque <b>Végétal loc</b>
2018	3 millions d'arbres plantés
2019	Création du Label Haie
2020	Plus de <b>200</b> organismes membres
	Création du Fonds pour l'Arbre

## Le réseau pour l'arbre et la haie



### Notre mission

Le réseau Afac-Agroforesteries promeut et met en œuvre des politiques globales de développement de **l'arbre** et de la haie dans tous les territoires, pour répondre aux enjeux de transition agroécologique, de lutte contre **l'effondrement** de la biodiversité, de résilience face à la crise climatique et de développement économique des territoires.

- En intégrant **l'arbre** et la haie dans les mobilisations sociétales et les politiques publiques
- En capitalisant, valorisant et partageant les connaissances pour un développement de l'arbre hors-forêt avec une ambition qualitative et une durabilité forte
- En développant un réseau d'acteurs opérationnels, pour mettre en œuvre ces transitions

# 205 structures adhérentes

Budget annuel de l'association:

## 1,4 Meuros

dont 40% conservé par l'Afac-Agroforesteries et 60 % reversé aux partenaires et membres du réseau

www.afac-agroforesteries.fr

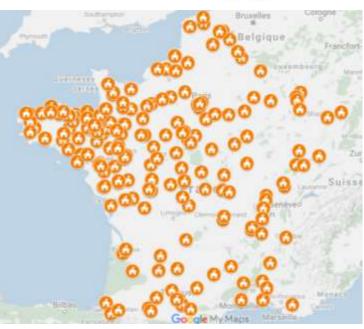
38 rue Saint Sabin, 75011 Paris

## Le réseau pour l'arbre et la haie

ancré dans les territoires et dans l'action depuis plus de 30 ans





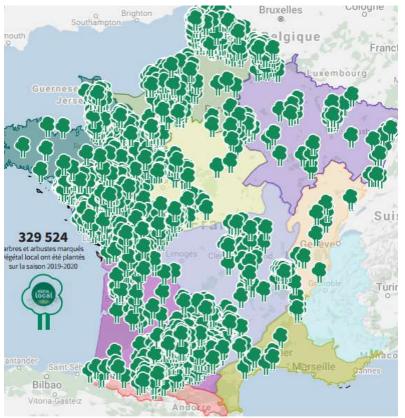


Un réseau national diversifié et opérationnel pour déployer la mesure « Haies » : Associations dédiées à l'arbre, Parcs naturels régionaux, communautés de communes, syndicats de bassin versant, pépinières, structure de valorisation du bois des haies, chambres d'agriculture, fédérations départementales des chasseurs, CPIE, LPO,CIVAM, lycées agricoles, etc

Un investissement du réseau Afac-Agroforesteries sur le sujet du Plan de relance et sa mesure Haies qui s'appuie sur l'expertise :

- Du réseau Afac-Agroforesteries en région (capitalisation de données, articulation avec d'autres dispositifs, etc)
- La gestion d'un programme de plantation à l'échelle nationale : le programme Plantons !
- Les retours d'expérience de programmes régionaux (ex : Breizh Bocage), départementaux, du suivi des mesures des PDR, etc





Contribution élaborée avec un groupe de travail inter-régional du réseau Afac-Agroforesteries

Région	Structure	Correspondant
Auvergne Rhône Alpes	Mission Haies Auvergne Rhône Alpes	Sylvie Monier
Bourgogne Franche Comté	FNE Bourgogne Franche Comté / Jura Nature Environnement	Maxence Belle / Pierre- Alexis Nizan
Bretagne	Association des Techniciens de Bassins Versants Bretons (ATBVB)	Yann Gouez
Centre Val de Loire	AGRO-ECO Expert	Christophe Sotteau
Grand Est	Haies vives d'Alsace	Jacques Detemple
Hauts de France	Atelier Agriculture Avesnois Thierache / Les Planteurs volontaires	Françoise Gion / Alan Guillou
Ile de France	Agrof'île	
Normandie	Afac Normandie (Haies et bocage de Normandie) / SCIC Bois bocage énergie	Etienne Levavasseur / Laurent Nevoux
Nouvelle Aquitaine	Prom'haies en Nouvelle Aquitaine	Françoise Sire
Occitanie	Afahc Occitanie	Nathalie Hewison / Adèle Vantorhoudt
Pays de la Loire	Afac Pays de la Loire	Olivier Chéreau / Cécile Hubert
Sud	Agroof / FR CIVAM PACA	Fabien Liagre / Florian Carlet

- 1 Enjeux et leviers pour une politique globale de l'arbre et la haie
- 2 Présentation de la mesure Haies du Plan de relance
- 3 Se mobiliser pour la mise en œuvre de la mesure dans les territoires : leviers opérationnels → pour cadrage en région





Paule Pointereau *Afac-Agroforesteries* 



Baptiste Sanson Afac-Agroforesteries



Catherine Moret *Afac-Agroforesteries* 



Etienne Levavasseur Président de l'Afac Haies et Bocage de Normandie Co-gérant des pépinières Levavasseur

1 - Enjeux et leviers pour une politique globale de l'arbre et la haie



Paule Pointereau

Afac-Agroforesteries Responsable stratégie & projets



En France, la haie, le bocage, les vergers et l'agroforesterie structurent l'espace agricole, donnent forme à nos paysages ruraux



La haie une ressource d'intérêt général. Un couteau suisse des services écologiques pour faire face à la complexité des enjeux agronomiques, écologiques et climatiques



# Les fonctionnalités de la haie dépendent

- d'un bon état des haies
- d'une maille fonctionnelle





Atteinte par une densité importante et une bonne répartition dans l'espace







Garanti par une gestion durable des haies

Un patrimoine essentiel mais gravement menacé...

Erosion quantitative du linéaire de haies:

Avec le remembrement, 1,4 millions de km de haies ont disparu, depuis 1945.



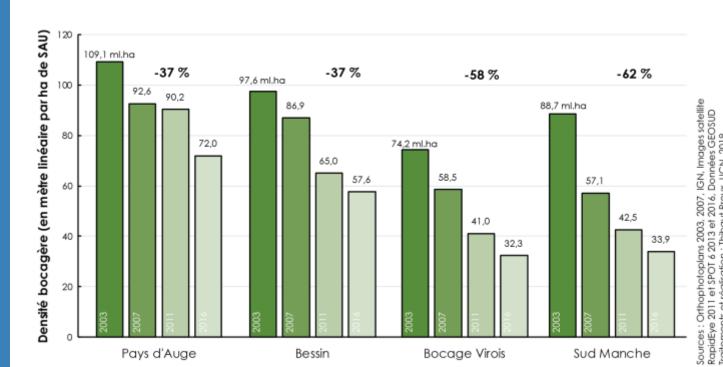
« A partir de 1950, en Bretagne, les exploitations agricoles doublent de surfaces et le nombre de parcelles entourées de haies est divisé par trois. »

Dans certaines
régions, cette érosion
quantitative du linéaire
de haies se poursuit
« par petites touches »
à une rythme rapide,
notamment sous l'effet
des transformations
foncières des
exploitations agricoles :

- progression des cultures,
- rationalisation parcellaire,
- agrandissement

# Source : De l'agrandissement des exploitations agricoles à la transformation des paysages de bocage.

Analyse comparative des recompositions foncières et paysagères en Normandie - Thèse de géographie présentée et soutenue par Thibaut Preux, Jeudi 5 décembre 2019, Université de Caen Normandie



Cette érosion du linéaire de haies est aussi qualitative



Haie détériorée par le passage du lamier

Des mauvaises pratiques de gestion qui accélèrent le vieillissement et le dépérissement des haies...



Souche déchiquetée issue d'un chantier de pillage de haies

...et leur font perdre une partie de leurs fonctionnalités (écologiques, microclimatiques, etc)



Haie réduite au carrée, taillée sur trois faces

Sans intérêt, ni économique, ni culturel pour les agriculteurs, les haies deviennent relictuelles puis, faute de renouvellement, disparaissent



Haie très dégradée, en voie de disparition

Prendre en compte l'ensemble de la filière haie, de l'amont à l'aval Au regard de ces enjeux, une politique globale de développement de l'arbre et la haie dans les territoires doit prendre en compte à la fois :

#### LA RECONSTITUTION DE CE CAPITAL

Plantation

Régénération naturelle

Structuration des filières graines et plants

= filières amont



Impact potentiel: Reconstituer autour de 3500 km de haies par an





Impact potentiel: Préserver et donc éviter de « perdre » 11 500 km / par an

La mesure Haies du Plan de relance porte sur <u>le volet plantation</u>, il faut penser son articulation avec des politiques prenant en compte d'autres volets

#### LA RECONSTITUTION DE CE CAPITAL



Plantation

Régénération naturelle

Structuration des filières graines et plants

= filières amont

#### L'EXISTANT = LE CAPITAL ARBORE



Préservation

Restauration

Gestion durable

Inscription dans des filières économiques de valorisation = filières aval

#### **AXE 1-Plantation**

Nombreux programmes et initiatives (Plantons!, Breizh Bocage, AAP Agences de l'eau...)

Mesure « haies » du plan de relance



AXE 3 - Filières amont

Marque Végétal local (propriété OFB)

Mesure forestière « aides filière graines et plants » du plan de relance (en partie)

#### AXE 2 - Gestion durable

Sensibilisation et formation à la gestion durable

**PGDH** et Label Haie

PSE expérimentaux (programme MTE) - Label bas carbone

#### AXE 4 - Filières aval

Label Haie

Fonds Chaleur Bas Carbone pour chaudières biomasse

Label Bas Carbone...

# 2 - Présentation de la mesure « Haies » du Plan de relance



Baptiste Sanson

Afac-Agroforesteries
Responsable stratégie & projets



## Objectifs

La mesure Haies » vise à renforcer les capacités à engager des projets de plantations de haies ou **d'alignements d'arbres** intraparcellaires. Cette mesure concerne les surfaces agricoles, à savoir **l'ensemble** de la superficie des terres arables, des prairies permanentes et des pâturages permanents ou des cultures permanentes.

### Objectif: + 7000 km plantés

engagements de dossiers avant le 31/12/22 et limite de paiements au 31/12/2024, donc travaux réalisables sur hivers 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024

Cette mesure regroupe deux dispositifs:

- Soutien à **l'investissement** pour la plantation de haies et **d'alignements d'arbres** intraparcellaires
- Prise en charge de **l'animation** et de **l'accompagnement** technique à la réalisation des projets de plantation et à la sensibilisation à **l'engagement** dans des démarches de gestion durable et de création de valeur

#### Enveloppe dédiée 50 M€

La mesure « Haies » pourra être déclinée selon deux voies :

- En priorité, à travers les programmes de développement rural (PDR) des régions
- Sinon, hors PDR, par un dispositif **s'appuyant** sur un cadrage national, basé sur les régimes d'aides d'Etat notifiés

Principe de territorialisation des crédits : 100 %.

Source : éléments communiqués par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (extrait du cadrage national de la mesure – 30 oct. 2020 et 12 janvier 2021)

## Déclinaison

Préfets de région chargés, en lien avec le conseil régional, de définir les modalités de mise en œuvre de la mesure « Haies » dans leur territoire.

\* Priorité : Passage par les programmes de développement rural (PDR)

Pour l'investissement, utilisation possible des sous-mesures 4.4 « Aide aux investissements liés à la réalisation d'objectifs agroenvironnementaux et climatiques » et 8.2 « Aide à la mise en place et à la maintenance de systèmes agroforestiers ».

Pour l'animation, utilisation possible de la sous-mesure 7.6 « Aide aux investissements pour le patrimoine culturel et naturel et aux actions de sensibilisation environnementale » ou de la mesure 2 « Services de conseil ».

\* Alternative : Passage par un dispositif **s'appuyant** sur un cadrage national, basé sur les régimes **d'aides d'Etat** notifiés

Pour l'investissement, utilisation possible du SA.50388 « Aide aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire »

Pour l'animation, combinaison possible du SA.40979 « diffusion information » et du SA.40833 « conseils » si approche individuelle. Et du SA.50627 si approche territoriale

Source : éléments communiqués par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (extrait du cadrage national de la mesure – 30 oct. 2020 et 12 janvier 2021) Certaines régions passent uniquement par le PDR

NAQ et PACA passent uniquement par le cadre national (régimes d'aides d'Etat notifiés)

Pour les autres régions, combinaison de PDR pour l'investissement et du cadre national pour l'animation

Source : informations communiquées par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

	Investis	ssements	Animati	on amont	Animatio	on aval
Région	PDR	Hors PDR	PDR	Hors PDR	PDR	Hors PDR
AURA*		X		Χ		Χ
BFC*	X			X		X
BRE*	X (haies)	X (AF)			X (haies, modif PDR)	X (AF)
CVL*	X			X		X
Corse						
GE*	X			X		X
HDF*	X			X		Χ
IDF*	X			X		X
NORM*	X		X		X	
NAQ*		X		X		Χ
OCC*	X			Χ		Χ
PDL*	X		-	-	-	-
PACA		Χ		Χ		X
Guadeloupe	X		-	-	-	-
Guyane	X			Χ		Χ
La Réunion*		X		X		X
Martinique*	X			X		X
Mayotte	X		X		X	

Données mises à jour au 01/02/2021 - toutes ces informations sont susceptibles d'évoluer

## Régimes d'aide - si Hors PDR

#### APPROCHE INDIVIDUELLE

#### APPROCHE TERRITORIALE

(1) SA.50388

(3) SA.40979

(4) SA.40833

(2) SA.50627

Titre: Aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire.

Bénéficiaires : PME agricoles (agriculteurs personnes physiques ou morales, exploitations des lycées agricoles)

Dépenses éligibles : réalisation d'objectifs agroenvironnementaux et climatiques, pour autant que les investissements soient non productifs > haies, alignements arbres.

- Travaux préparation sol
- Achats et mise en place plants et protections
- Entretien 1º années

Taux d'aide: 100 % si investissements non productifs. Sinon 40 % (majorable) en métropole et 75 % dans DOM

Budget: 900 M€.

Titre: Aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole.

**Bénéficiaires**: PME actives dans le secteur de la production agricole.

Dépenses éligibles: coûts d'organisation des actions de formation et d'acquisition de compétences; frais de voyage et logement; si cas de projets de démonstration liés à des investissements, frais généraux dont études de faisabilité.

Taux d'aide: max. 100 %.

Budget: 50 M€ / an.

Pas de paiement direct aux bénéficiaires, les aides sont versées directement au prestataire de transfert de connaissances et des actions d'information. **Titre**: Aides aux services de conseil pour les PME dans le secteur agricole.

Bénéficiaires : PME actives dans le secteur de la production agricole.

Dépenses éligibles : respect obligations BCAE ; pratiques agricoles bénéfiques pour climat et environnement ; questions liées à atténuation et adaptation CC, biodiversité, protection de l'eau ; points liés à performance économique et environnementale de l'exploitation agricole.

Taux d'aide: Plafond à 1500€/contrat. (Si dossier collectif, 2 options: 1)contrat unique passé entre Etat et fournisseur du service de conseils à plusieurs bénéficiaires = unique paiement de 1500 € max; 2)contrat entre bénéficiaire direct et fournisseur = montant de 1500 € max multiplié par le nombre de bénéficiaires, si contrat bien distinct.)

Budget: 40 M€ / an.

Pas de paiement direct aux bénéficiaires, les aides sont versées directement au prestataire de transfert de connaissances et des actions d'information. **Titre**: Aides à la coopération dans le secteur agricole et agroalimentaire.

Bénéficiaires: Entreprises opérant dans le secteur de la production primaire, collectivités territoriales et groupements, établissements publics, associations, organismes professionnels, coopératives, établissements de rechercher et enseignement, agriculteurs et groupements d'agriculteurs, GIEE, syndicats mixtes, PNR, GIP...

Dépenses éligibles: formes de coopération favorisant des itinéraires techniques respectueux de l'environnement et permettant d'aller au-delà des exigences réglementaires, approches communes à l'égard de projets environnementaux et des pratiques environnementales en vigueur, y compris gestion efficace eau, réduction utilisation de produits phytosanitaires, préservation paysages agricoles...

> Coûts des études ; coût de l'animation de la zone concernée afin de rendre possible le projet territorial collectif ; frais de fonctionnement de la coopération, coûts directs de projets spécifiques liés à la mise en œuvre d'une stratégie locale (frais généraux pour études de faisabilité, dépenses afférentes à investissements non productifs liés à la réalisation d'objectifs environnementaux et climatiques, pour les exploitations agricoles.

Taux d'aide: max. 100 % pour aides à l'animation / 40 % pour aides à l'investissement en métropole et 75 % en DOM (avec possibilités de majoration).

Budget: 150 M€.

Nécessite coopération forte, qui doit être avantageuse seulement pour le secteur agricole (donc plantations en bordures de voiries inéligibles par ex.).

Budget : 900 N

Source : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, au 01/02/2021

Toutes les informations sur les régimes d'aides agricoles : https://agriculture.gouv.fr/regimes-daides-detat-regimes-en-vigueur-et-projets-de-notification-ou-dinformation-la-commission.

Analyse par l'Afac-Agroforesteries des

la mesure Haies

enjeux liés au cadrage de

Enjeu n° 1 – La mesure Haies du Plan de relance doit être opérationnelle très vite, afin que les crédits puissent être consommés (sinon il y a un risque que ces crédits soient réorientés vers d'autres mesure du Plan de relance...). Les premiers Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) doivent être publiés en février 2021.

Enjeu n° 2 – Il faut simplifier les démarches à tous les niveaux (de l'agriculteur jusqu'au service instructeur en passant par l'opérateur) pour massifier le volume de projets si on veut atteindre les objectifs de la mesure Haies dans les délais impartis.

Enjeu n°3 : Il faut engager simultanément le changement d'échelle de tous les maillons

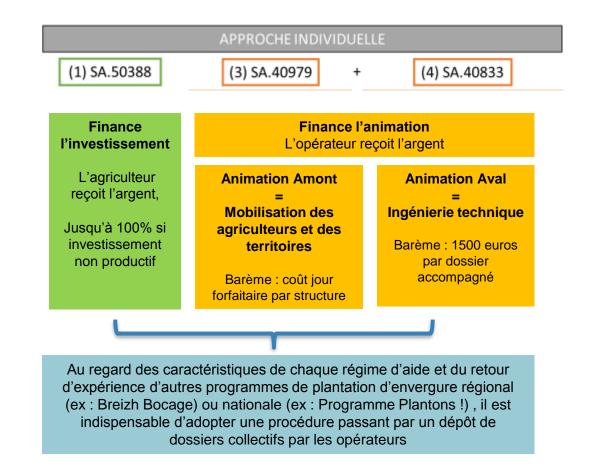
de la filière avec une recherche d'adéquation entre : La capacité de production de la filière graines et plants française, dans un contexte de

- pénurie de plants avant même le lancement du plan de relance, et sans moyens d'investissements ou d'animation dédiés à ce volet <u>L'animation Amont</u>: pour que suffisamment d'agriculteurs soient sensibilités et d'accord
- pour planter (sinon il n'y aura pas assez de dossiers)
- <u>L'animation Aval</u>: pour être en mesure d'accompagner techniquement les agriculteurs

Enjeu n°4 : Il faut penser l'articulation de la mesure Haies avec d'autres programmes publics de soutien à la plantation, ayant une historicité parfois de plusieurs décennies et des modes opératoires reposant sur des règles différentes des régimes d'aide notifiés. → évolution à penser sur le très court terme. → sur le long terme cela doit inciter à aller vers une logique de guichets uniques régionaux (au lieu d'une superposition des dispositifs)

26

Analyse par l'Afac-Agroforesteries des enjeux liés au cadrage de la mesure Haies Enjeu n° 5 : Il faut trouver une procédure, permettant d'articuler montage et instruction de dossiers collectifs pour des projets de plantation accompagnés individuellement



А

Au regard de cette analyse des enjeux, l'Afac-Agroforesteries identifie trois leviers opérationnels

# Pour atteindre les objectifs de la mesure « Haies », il convient de s'appuyer sur :

- 1) Une procédure d'instruction permettant de combiner montage de dossiers collectifs et accompagnement individuel des projets de plantation (pour l'animation aval)
- 2) Des outils qui permettent une simplification administrative : des barèmes pour les investissements et pour l'animation, des conventions d'engagement type,
- 3) Le recours aux contrats de culture pour permettre de produire en France et en quantité nécessaire des plants de qualité (Végétal local, MFR) correspondants aux objectifs de plantations attendus

## L'opérateur doit être au cœur de l'ensemble du dispositif car il est en interaction avec toutes les parties prenantes :

- Les agriculteurs
- Les pépinières
- Les entreprises de travaux
- Les services instructeurs

Leviers opérationnels pour réussir la mesure « Haies »



Catherine Moret

Afac-Agroforesteries Secrétaire générale Responsable stratégie & projets

## Détails des leviers proposés pour réussir la mesure « Haies »

NB: Tous les éléments présentés dans cette partie sont des propositions du réseau Afac-Agroforesteries en date du 28 janvier 2021, faisant l'objet d'échanges avec le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation en vue de leur possible intégration dans le cadre d'instruction technique du cadre national de la mesure Haies

Ces propositions techniques ne sont pas des éléments acquis et doivent être considérées comme telles. Elles peuvent être utilisées dans le cadre des discussions sur la déclinaison régionale de la mesure.

- Des procédures adaptées pour combiner montage de dossier collectif et accompagnement individuel des projets de plantation
- 2. Les outils : barèmes pour les investissements et pour l'animation
- 3. Recours aux contrats de culture
- 4. En synthèse : calendrier

## Animation AVAL: Montage d'un dossier collectif de projets individuels de plantation

Etape 1 : Demande de subvention initiale

#### Convention d'engagement

°Engagement de l'agriculteur par rapport à la DDT :

- à réaliser le projet
- à demander la subvention
- à payer les travaux sous groupement de commande
- à déclarer les plantations à la PAC
- à gérer durablement les plantations

°Mandat de gestion donné par l'agriculteur à l'opérateur pour faire la demande de subvention et les groupements de commande

sur la base de :

fermage

°Plan du projet prévisionnel °Tableau récapitulatif du projet prévisionnel (basé sur les barèmes) °Accord du propriétaire si

DRAAF et DDT Service instructeur

> Dossier de demande de subvention initiale

### **Opérateur**

- Regroupe les conventions d'engagement des agriculteurs
- Elabore un récapitulatif global basé sur les barèmes
- Elabore et transmet un dossier de demande de subvention initiale à la DRAAF

Pépiniéristes

Entrepreneurs de travaux

Agriculteur etc

Agriculteur n°1

d'engagement

Agriculteur n°2

Agriculteur n°3

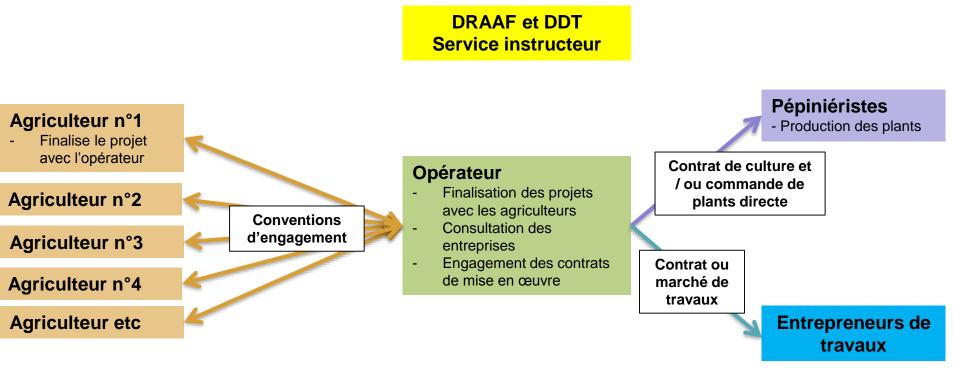
Agriculteur n°4

Signe la convention

Outils: Convention d'engagement – Modèle de dossier unique de demande de subvention initiale

## Animation AVAL : Montage d'un dossier collectif de projets individuels de plantation

Etape 2 : Préparation des travaux et commande



Outil : Modèle de contrat de culture type

### Animation AVAL : Montage d'un dossier collectif de projets individuels de plantation

Etape 3 : Mise en œuvre

DRAAF et DDT Service instructeur

#### Agriculteur n°1

- Participe aux travaux
- Paie les factures

Agriculteur n°2

Agriculteur n°3

Agriculteur n°4

Agriculteur etc

### **Opérateur**

- Accompagnement des agriculteurs dans la mise en œuvre des travaux (organisation des travaux, de la distribution des plants, piquetage)
- Préparation du récapitulatif pour le prestataire (pépiniériste, entrepreneurs) si facturation individuelle

### **Pépiniéristes**

- Livraison des plants
- Facturation à chaque agriculteur

## Entrepreneurs de travaux

- Réalisation des travaux
- Facturation à chaque agriculteur

Animation AVAL : Montage d'un dossier collectif de projets individuels de plantation

Etape 4 : Mise en paiement DRAAF et DDT Service instructeur Paiement de Instruction du dossier et contrôle de la réalisation (sur un % des projets) l'animation Aval à l'opérateur. Paiement des sur barème Transmission du dossier de bilan plantations aux agriculteurs Agriculteur n°1 **Pépiniéristes** sur barème **Opérateur** Préparation du dossier de Agriculteur n°2 bilan des travaux et plantation Agriculteur n°3 Attestation de réalisation et préparation du dossier de Agriculteur n°4 bilan (toujours sur **barème)** = carte des Entrepreneurs de réalisations et tableau Agriculteur etc travaux récapitulatif de ce qui a été réalisé

**NB**: pour le paiementt de l'opérateur et des agriculteurs, la possibilité d'un acompte est à étudier lors du cadrage régional du dispositif (cf. calendrier)

04

# Dossier construit sur la base de barèmes

## Propositions de barèmes pour les plantations

Deux barèmes (en lien avec une proposition de typologie des plantations éligibles) :

- Barème pour les haies
- Barème pour les alignements intraparcellaires

Pour les autres formations (buissons, bosquets) les barèmes sont à calculer à partir des références des haies

la base de barèmes

## Référentiel barème de coûts des travaux de plantation de haies

Ce barème est un coût de référence médian national, issu d'une consultation effectuée auprès d'un échantillon de 46 structures du réseau Afac-Agroforesteries, implantées sur 9 régions différentes, organisant des chantiers de plantation de haies auprès de 350 agriculteurs/an (total pour les 46 structures. Le coût de référence, calculé ici, est basé sur plus de 500 chantiers de plantations.

## SYNTHESE € HT/ml

	PLANTATIONS HAIES 1 RANG	ENTRETIEN SUR 3 ANS (dégagement des plants + 1 taille de formation)	PLANTATIONS HAIES AVEC ENTRETIEN SUR 3 ANS
TOTAL coût au ml (HT) haie 1 rang avec 1 plant /	8,76€	2,10 €	10,86€
1m			

**NB**: barème présenté le 28/01, données faisant l'objet d'échange avec le Ministère de l'agriculture et susceptibles d'évoluer

36 Dossier construit su

# Dossier construit sur la base de barèmes

## Référentiel barême de coûts des travaux de plantation d'arbres agro-forestiers

Ce barème est un coût de **référence médian** établi à partir des coûts moyens des chantiers des opérateurs de 5 **régions** :

synthèse € HT/arbre

Synthese e myarsie	Médiane
coût HT par plant	22,76
coût HT par plant avec protection élevage	36,85
pour les arbustes d'accompagnement	5,5
Entretien sur les trois premières années entretien bande enherbée, taille de formation	7,51

Occitanie, Pays de Loire, Centre Val de Loire, Ile de France et Languedoc Roussillon

**NB**: barème présenté le 28/01, données faisant l'objet d'échange avec le Ministère de l'agriculture et susceptibles d'évoluer

Dossier construit sur la

base de barèmes

Approche de barème pour éviter la complexité administrative d'une justification sur fiche de paie

### Propositions de barèmes pour l'animation (aval et amont)

- Animation amont:
- Proposition d'établir un coût jour forfaitaire par structure
- Sur la base des résultats comptables certifié
- Avec un coût maximum de 550 €/jour
- Animation aval:

Forfait accompagnement de 1500 €/agriculteur

#### **Animation AMONT : exemple d'actions**

- Actions de diffusion de l'information sur le programme « Haies »
- Conception et réalisation de supports de communication à destination des exploitants agricoles
- Mobilisation des agriculteurs sur l'intérêt de la haie
- Constitution et animation de collectifs d'agriculteurs qui s'engagent dans des travaux d'amélioration de l'état de leur haie et de plantation pour une dynamique collective et une stratégie territoriale portée par plusieurs acteurs (politiques, autres réseaux d'acteurs, ...)
- Participation à des groupes d'échanges et de partage d'expériences entre techniciens bocage pour une amélioration continue du métier et réfléchir à des méthodes d'accompagnement durable des agriculteurs dans leur prise en compte de la haie
- Organisation de voyages d'études inter-territoires avec les agriculteurs pour aller voir des solutions de pratiques de gestion durable mises en place
- Sensibilisation et porter à connaissance des enjeux et outils de gestion durable
- Amorcer la réflexion auprès des agriculteurs sur les potentielles valorisations des haies et se rapprocher de potentiels partenaires économiques du territoire (entreprise agroalimentaires, entreprises privées, collectivités, Cumas, ...) pour construire des filières économiques sur la haie

#### **Animation AVAL**

- Conseiller le planteur pour construire son projet de plantation
- Etablir les dépenses générées par le projet
- Solliciter les demandes d'aides à la plantation de haies auprès de la DRAAF au nom du planteur qui lui donne mandat
- Assurer le suivi de la mise en œuvre (commande groupée de plants, devis de travaux, conseil à la plantation – hors piquetage, conseil à l'entretien)
- Réaliser le bilan de l'opération afin d'attester sa réalisation et la demande de versement auprès du service instructeur de l'aide allouée au planteur

# Focus : Le contrat de culture

Propositions du réseau Afac-Agroforesteries



Etienne Levavasseur *Président de l'Afac Haies et Bocage de Normandie Co-gérant des pépinières Levavasseur*  Le contrat de culture, une procédure à adapter au Plan de relance

#### Un contrat de culture, c'est quoi ?

C'est un <u>partenariat fort</u> entre un pépiniériste et son client visant à mettre en culture des plantes destinées aux futures plantations. C'est un moyen de prépayer les végétaux dans l'objectif de décaler l'engagement et la fourniture. Il devient ainsi possible de planifier une plantation dans le temps en connaissant ses coûts d'achat. Un contrat de culture passé en 2021 permet aisément d'assurer une fourniture de plants d'arbres et d'arbustes pour des plantations durant l'hiver 2022/2023.

C'est une pratique très courante pour les projets d'aménagement (en milieu urbain et pour les projets d'infrastructure) dès lors que les volumes engagés sont importants. Ce qui sera le cas dans le cadre de la mesure haie du Plan de relance.

#### Le contrat de culture

#### Pourquoi?

Pour répondre à la problématique de fourniture des plants

- → Entre la collecte d'une graine et la livraison d'un plant (arbre ou arbuste), il faut entre un à trois ans : les graines collectées entre juillet et octobre 2021 donneront les plants de la campagne de plantation 2022 -2023 (si plants de un an) et de 2023-2024 (si plants de deux ans)
- → Hors tous les engagements financiers de la mesure haies, doivent être pris avant le 31/12/2022
- → Grâce au contrat de culture, on peut engager la dépense de mise en culture des plants avant fin 2022, pour des plantations réalisées en 2023 ou 2024









Source : Schéma adapté à partir d'un document d'AP31

Le contrat de culture, une procédure à adapter au Plan de relance

Le recours au contrat de culture est donc une solution pour produire, en France, des plants de qualité, en quantité en respectant le calendrier du plan de relance :

- Sortir de l'urgence et de trouver une meilleure adéquation entre le cadre d'engagement financier de la mesure Haies du Plan de relance d'une part, et la capacité de la filière graines et plants française à produire des plants d'autre part.
- D'avoir des garanties sur l'origine des plants et leur qualité, en privilégiant des plants MFR ou Végétal local
- D'avoir des garanties sur les modes de productions des plants,
- De limiter les effets spéculatifs sur le prix des plants d'arbres et d'arbustes.

→ Pour que le Plan de relance soit profitable à tous les échelons de la filière (collecteurs, pépiniéristes, opérateurs de plantation, agriculteurs)

44

## Calendrier

				Projets hiver 2021/2022			Projets hiver 2022/2023		
Année des projets	Calendrier	Appole à projet	Searibilization (- "enimetion ement")	des projets de travaux (- "animation	Travaux	Filièro grainos et plants	des projets de travaux (-	Treveux	Filière graines et plants
2021	Janvior Févrior Marz Avril Mai Juin	AMI animation "amont" et "aval" pluriannual projets hives 2021/2022 et  AMI investizzoment plantations 2021/202	Actions do sonsibilisation (- animation amont) au fil	prération des projets-dépêt de demande des uvbventions	commando et	Mire en culture der grainer de l'autamne 2020-rirque de pénurie de plantr car nan anticipé Callecte der grainer autamne 2021			
	Juillet Anût Septembre Octobre Novembre Décembre Janvier	AMI "animation amont" et "animation aval" projets 2022							
2022	Février Marz Avril Mai Juin	AMI invortizzoment plantations 2022/202	1 or acompto Actions do	Bilan der projetr accompagnér et mire en paiement acompte (2/3 au vu	acompto ousoldo travaux onqaq&r hivor 2021/2022 (suivantsi	Miro on culturo dor grainos	préparation des projets- dépêt de demande de suvbventions		
	Juillot Aaût Soptombro Octabro Navombro D6combro	finalization der engagements der crédits	sonribiliration (- animation amont) au fil du programmo d'actions - ongagomont possible des porteurs de		achat de plantr au bien	do l'automno 2021	zuivi daz travens	commande et réalization des travaux (préparatoire ou	Callocto der grainer automno 2022
2023	Januier Féorier Marx Auril Mai Juin Juillet		projetsur un animation pluri-annuel  1erou 2er acompte  Actions de zensibilisation (-	suivi des travaux attestation finale des plantations réalisées et versement dusolde	plantationrai contrata do culturo auldo travaux ongagár hivor 2021/2022 (ruivantai achat do planta au bion contrat		Bilan der projets accompagnér et mire en paiement acompte (2/3 au	lantations director)  acompte ourolde travaux engagés hiver 2021/2022 (suivantsi achat de plants ou bien	Mire en culture der
	Anút Soptombro Octobro Novombro D6combro Janvior		animation amont) au fil du programmo d'actions - ongagomont passiblo dos postours do projetsur uno animation pluri-		contrôle des travaux		suivi des travaux	plantationssi contrats do culturo	graines de l'automne 2022
2024	Féorier Marz Avril Mai Juin Juillet		annuelle solde ddes actions				attertation finale der plantations réalisées et versement dusalde	soldo travaux on qaqfir hivor 2021/2022 (ruivantzi achat do plantz ou bion contrat	
	Apút Soptombro Octobro Navombro D6combro	ongagoment final der paiementr						contrôle des travaux	

# Questions & Débat

# Conclusion

La mesure Haies du Plan de relance va apporter des moyens importants pour la plantation des haies. Cet élan significatif doit se penser en complémentarité avec d'autres dispositifs de soutiens publics, permettant d'aller vers une politique globale de développement des haies qui prenne en compte également les filières graines plants (pépinières), la gestion durable des haies, et les filières de valorisation de la biomasse issue des haies.

Puisque la mesure Haies est territorialisée à 100%, les échanges vont essentiellement se dérouler désormais à l'échelle des régions (DRAAF, conseils régionaux), pour la construction du cadre des appels à manifestation d'intérêt.

L'Afac-Agroforesteries mettra sur son site internet à la page <a href="https://afac-agroforesteries.fr/plan-de-relance-mesure-haies/">https://afac-agroforesteries.fr/plan-de-relance-mesure-haies/</a> des documents ressources qui ont pour but de servir de supports de discussion pour ces discussions en région.



Toutes les informations pour adhérer : <a href="https://afac-agroforesteries.fr/adherez/">https://afac-agroforesteries.fr/adherez/</a>